



CERéDéPsy

www.codededeontologiedespsychologues.fr

**des organisations associatives et syndicales
Ensemble pour la Réglementation
de la Déontologie des Psychologues**



L'Association des Enseignants de Psychologie des Universités est une association fondée en 1975 par Georges Noizet pour offrir un cadre aux interactions entre les enseignants chercheurs et promouvoir l'enseignement et la recherche universitaires en psychologie. Du fait de sa position centrale dans la formation des futurs psychologues, l'AEPU participe activement aux réunions, aux collectifs et aux projets qui concernent la professionnalisation. Elle s'assure ainsi de la solidité, de la diversité et de l'assise scientifique de la formation en psychologie. Elle veille à l'articulation entre le monde professionnel et la formation académique via les stages, mais également, via la formation à la déontologie professionnelle. www.aepu.fr



L'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale regroupe depuis 60 ans les psychologues présents dans les écoles publiques maternelles et élémentaires. Elle promeut les apports de la psychologie et la place des psychologues dans le système éducatif pour faire en sorte que chaque enfant bénéficie des meilleures conditions pour son développement psychique et pour que chaque adulte, parent ou professionnel, soit considéré comme un acteur respecté à part entière. L'AFPEN a contribué depuis ses débuts à donner une reconnaissance légale à l'exercice de la psychologie et œuvre pour que la profession tout entière se dote d'un code de déontologie réglementé. Elle est affiliée à la Société Française de Psychologie et à l'International School Psychology Association. www.afpen.fr



L'Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations, fondée en 2006, a pour objet de promouvoir la Psychologie du Travail et des Organisations française auprès des instances nationales et internationales et de participer au développement des pratiques, des recherches et de la formation dans son domaine. L'AFPTO constitue le chapitre français de l'Association Internationale de Psychologie du Travail de Langue Française (AIPTLF). Elle est également Organisation associée de la Société Française de Psychologie (SFP). Au niveau européen, l'AFPTO est Constituent Member de l'European Association of Work and Organizational Psychology (EAWOP). www.afpto.fr



L'Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique regroupe depuis 1965 les psychologues de l'éducation exerçant dans l'enseignement catholique et les fédère en favorisant des temps de rencontres et d'échanges professionnels. Elle a inscrit dans ses statuts le respect des principes de déontologie et participe, en tant que membre de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, aux réflexions sur la structuration et la défense de la spécificité de la profession. www.anpec.fr



Association Nationale des Psychologues des Collectivités Territoriales créée en 2017 qui a pour objet de resserrer les liens de solidarité entre psychologues participant aux missions médico-sociales des collectivités territoriales. Elle étudie, représente et défend les droits et les intérêts matériels et moraux de ses membres et de la profession, y compris par action en justice. L'ANPsyCT vise ainsi à être un lieu de partage. L'association permet de pouvoir penser les problématiques spécifiques rencontrées dans le cadre de la fonction publique territoriale. Elle est donc un lieu de soutien et de conseil juridique en pouvant apporter à ses adhérents un soutien logistique dans les situations faisant litige ou conflit, y compris devant les juridictions administratives. Elle est enfin un organe de représentation auprès de diverses instances. www.anpsyct.org



Créée en 1931, l'Association des Psychologues et de Psychologie dans l'Éducation nationale, ex ACOP-France, est l'association professionnelle de référence pour les psychologues de l'Éducation nationale spécialistes des questions d'adolescence, d'éducation, et de conseil en orientation. Ces psychologues interviennent en Centre d'information et d'orientation, et dans les établissements scolaires du collège à l'enseignement supérieur. Depuis sa fondation, l'APSYEN a contribué aux débats et aux travaux sur le code de déontologie des psychologues. Elle est une organisation associée de la Société Française de Psychologie. www.apsyen.org



La Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP) est une commission créée en 1997 de manière indissociable de la signature du code de déontologie des psychologues. Elle donne des avis écrits, motivés et anonymes sur des questions mettant en cause la déontologie des psychologues. Plus de 500 avis ont été rendus depuis 1997 et sont consultables (un an après avoir été rendus et sauf si le demandeur s'y oppose) sur son site <http://www.cncdp.fr/index.php/index-des-avis/index/>. La Commission se prononce sur les situations qui lui sont présentées à la demande d'usagers ou de psychologues et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le code de déontologie, actualisé en 2012, et en assure le suivi dans la perspective de sa révision. La Commission se compose de 8 à 12 membres qui siègent à titre personnel et sont élus par la FFPP dont elle est une instance. www.cncdp.fr



Collectif des psychologues UFMICT-CGT Santé Action Sociale. La Fédération Santé et Action Sociale CGT comporte l'Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UFMICT-CGT) au sein de laquelle sont organisés des collectifs professionnels. Ils permettent, tout en restant en lien avec les intérêts généraux, de réfléchir aux enjeux spécifiques de chaque profession. Le collectif des psychologues UFMICT-CGT existe depuis 1970. Il est constitué de tous les psychologues syndiqués à la CGT qui, organisés au niveau local ou régional, délèguent un ou plusieurs représentants au niveau national. Les travaux et échanges contribuent à l'élaboration des revendications, des positionnements et réflexions éthiques pour la défense, le développement et la reconnaissance de la profession. www.facebook.com/CollectifNationalDesPsychologuesUfmictCgt



Le Collège des Psychologues Cliniciens spécialisés en Neuropsychologie, a été créé en 1990 par des psychologues cliniciens afin d'élaborer une réflexion commune autour des pratiques de la Neuropsychologie. La diffusion et le respect des principes de déontologie, l'affirmation et défense de la spécificité de la profession font partie de ses missions. Dans cet esprit, il est membre de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie depuis sa création. www.facebook.com/CpcnIDF



La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, créée en 2003 dans une dynamique fédérative pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale à construire. Elle comprend des organisations nationales et régionales, et des adhérents directs regroupés au sein de Coordinations régionales. Elle représente la France au sein de l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations). La FFPP a contribué à créer successivement le GIRéDeP puis le CERéDéPsy en participant activement à leurs travaux. La CNCDP est une composante statutaire de la FFPP, cette dernière garantissant à la CNCDP son autonomie. www.ffpp.net



L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie, est une association loi 1901 qui rassemble plus de 500 adhérents individuels (psychologues et étudiants) et 20 associations locales partenaires. Elle se donne pour objectifs d'assurer l'organisation, la représentation et la promotion de la pratique neuropsychologique par les psychologues, au niveau national et international. Parmi ses objectifs, l'OFPN participe au maintien et au développement d'une pratique neuropsychologique de haut niveau. Elle contribue à la diffusion, à l'application et à la défense du code de déontologie des psychologues. www.ofpn.fr



L'association « Penser Ensemble Le Travail », créée en 2001, regroupe des psychologues praticien.e.s en clinique du travail, formés au CNAM. Ses principaux objectifs sont de défendre et promouvoir la dimension subjective de la femme et de l'homme au travail ainsi que la centralité du travail, créer des lieux d'échanges et des manifestations autour de la pratique, de la formation et de la recherche, promouvoir la réalisation des règles de métier des praticien.e.s en clinique du travail. PELT est association nationale de la FFPP depuis 2015. www.pelt.fr



PsyCliHos est une association des psychologues cliniciens hospitaliers, née il y a 30 ans à l'AP-HP et ouverte à tous les psychologues hospitaliers. Ses buts et missions : promouvoir la psychologie clinique à l'hôpital et y faire entendre la dimension psychique du sujet accueilli, diffuser auprès des psychologues hospitaliers l'actualité de la profession en lien avec leur cadre d'exercice, participer aux travaux sur le code de déontologie des psychologues. www.psyclihos.org



Reliance & Travail œuvre depuis 2012 afin d'échanger sur les pratiques, postures et méthodologies des psychologues exerçant en services de santé au travail sur toute la France. L'association a notamment été créée dans le cadre général du processus d'élargissement de la pluridisciplinarité. Elle anime régulièrement diverses actions (colloques, journées d'étude, articles, formations) et tente de favoriser les liens avec les laboratoires universitaires et autres organismes de recherches. www.reliance-et-travail.com



Le SE-Unsa est un syndicat qui fédère les personnels enseignants et assimilés depuis 1992, quel que soit leur degré d'exercice. A ce titre, il défend la Psychologie à l'École et tous les psychologues de l'Éducation nationale, EDA et EDO, exerçant respectivement au sein des RASED dans les écoles primaires et dans les CIO et établissements du secondaire et du supérieur. Le SE-Unsa a contribué à l'actualisation du Code en 2012 et s'est depuis attaché, notamment lors des négociations portant sur la création du corps des PsyEN, à faire inscrire et respecter la déontologie des psychologues dans les textes réglementant leurs missions au sein du service public de Psychologie à l'École. www.se-unsa.org



La Société Française de Psychologie est une société savante qui regroupe les chercheurs, enseignants-chercheurs et praticiens en psychologie depuis 1901. Elle vise à favoriser les échanges de savoirs en mettant en valeur la scientificité des pratiques à travers ses congrès annuels et journées scientifiques. Elle prend position et intervient dans toutes les situations concernant l'éthique de la recherche et la déontologie de la pratique. La SFP a été à l'origine du premier code de déontologie en 1961 et n'a cessé, depuis, son travail de réflexion et de propositions sur l'actualisation du code et sa reconnaissance officielle, notamment au sein du GIREDEP puis du CERÉDéPSY. Avec ses nombreuses organisations affiliées elle représente actuellement plus de 5000 psychologues en France. www.sfpsy.org



Le collectif des psychologues de l'Éducation nationale du SNES-FSU existe depuis 1967, bien avant la création du corps unique des PsyEN. Il regroupait alors les conseillers d'orientation, puis conseillers d'orientation-psychologues. Il a participé aux batailles pour l'adoption en 1985 de la loi sur le titre de psychologue, la garantie d'une formation de haut niveau en psychologie et la promotion du code de déontologie dont il a été signataire depuis l'origine. Il travaille très étroitement avec le collectif des psychologues du premier degré du SNUipp-FSU. Il est membre de la SFP et organisation représentative élue par les PsyEN lors des élections professionnelles : www.snes.edu/metiers/psy-en



La commission nationale des psychologues de l'Éducation nationale du SNUipp-FSU regroupe les psychologues de la spécialité "Éducation Développement et Apprentissage". La création du corps en 2017, revendiquée de longue date par les ex-psychologues scolaires du SNUipp-FSU, a concrétisé la reconnaissance de la place de la psychologie dans le premier degré. Elle travaille en étroite collaboration avec les psychologues du second degré du SNES-FSU pour améliorer les conditions d'exercices dans le respect de la déontologie des psychologues. Le SNUipp-FSU est membre de la SFP et est une organisation représentative élue par les PsyEN lors des élections professionnelles : www.snuipp.fr/pages/psy-en



Le Syndicat national des psychologues a pour mission la reconnaissance de la profession et la défense des professionnels, il est une organisation syndicale indépendante et représentative. Il œuvre pour défendre le titre et l'autonomie de la profession, soutenir les professionnels et protéger le public. Il refuse toute prescription des actes des psychologues. Il milite pour la légalisation de la déontologie et sa réglementation au sein de Cerédépsy. Il agit pour le maintien de la profession de psychologue dans le champ des sciences humaines. Il défend une pluralité des approches épistémologiques. Il représente et défend les psychologues dans tous les champs et modalités d'exercice. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! www.psychologues.org



Syndicat des Psychologues de la Police Nationale, représentant les quelques 300 psychologues du Ministère de l'Intérieur depuis 1994. Membre de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie depuis sa création, le SPPN a obtenu l'inscription du code dans la circulaire encadrant l'emploi de l'ensemble des psychologues de la police nationale en 2011. C'est cette référence au code qui a permis de consolider le temps FIR et de spécifier la formation continue notamment les supervisions collectives. <http://sppn.unblog.fr>

La FENEPSY, Fédération nationale des étudiants en psychologie, a participé aux travaux sur l'actualisation du code de déontologie.